

Havre, le 15 Novembre 1820.

M

Le désir de donner plus d'activité et d'étendue à nos relations commerciales nous a fait prendre la résolution, en dissolvant notre ancienne Société, d'en former une nouvelle, et d'associer à nos intérêts l'un de nos jeunes collaborateurs qui, par son intelligence et son excellente conduite, n'a pas cessé, depuis plusieurs années, de mériter chaque jour davantage notre estime et notre attachement.

M. EUGÈNE GUÉRIN DE FONCIN, neveu du Banquier de ce nom, si honorablement connu dans le commerce, devient, à dater de ce jour 15 novembre, l'associé de nos sieurs ALEXANDRE et PROSPER EYRIÈS, sous la raison d'EYRIÈS FRÈRES et Comp.<sup>ie</sup>, dont il aura la signature conjointement avec eux, et telle que vous la trouverez ci-bas.

Nous espérons, M \_\_\_\_\_, que cette Société qui s'occupera, comme la précédente, des affaires plus particulièrement dévolues à notre place, et qui nous assure un accroissement de facilités chez nos bons amis, MM. GUÉRIN DE FONCIN et Comp.<sup>ie</sup> de Paris, nous méritera de votre part autant de confiance qu'elle nous met à même d'en justifier.

Nous avons l'honneur de vous saluer,

Signature de M/S.<sup>r</sup> A.<sup>de</sup> Eyriès.

*Eyriès frères & Co*

Signature de M/S.<sup>r</sup> P. Eyriès.

*Eyriès frères & Co*

Signature de M/S.<sup>r</sup> Eug. Guérin de Foncin.

*Eyriès frères & Co*